

# La nouvelle approbation pour prolonger l'utilisation du glyphosate n'a pas obtenu de majorité dans l'UE

Автор(и): Растителна защита

Дата: 16.10.2023 Брой: 10/2023



Vendredi (13.10.2023), la Commission européenne n'a pas obtenu l'approbation suffisante des États membres de l'UE pour prolonger l'autorisation d'utilisation du glyphosate. L'absence de majorité qualifiée en faveur de l'autorisation de l'herbicide remet en cause son utilisation au cours des 10 prochaines années sur le territoire de l'UE.

En septembre, la Commission a publié une proposition détaillée pour la prolongation de l'autorisation d'utilisation du glyphosate.

Une majorité qualifiée nécessite le consentement d'au moins 55 % des États membres de l'UE, qui doivent également représenter au moins 65 % de la population de l'UE.

Sur les 27 États membres de l'UE, 18 ont voté « pour », trois ont voté « contre » et six se sont abstenus. 55,03 % de la population de l'UE vit dans les pays ayant voté « oui », 3,01 % dans les pays ayant voté « non » et 41,96 % dans les pays qui se sont « abstenus ». Compte tenu de la position d'« abstention » de l'Allemagne, la décision de la France est actuellement particulièrement importante dans le dilemme pour ou contre l'utilisation du glyphosate en Europe.

Les 18 pays suivants ont voté pour la prolongation de l'autorisation du glyphosate :

Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie, Espagne, République tchèque, Hongrie et Chypre.

Trois pays ont voté contre la prolongation de l'autorisation du glyphosate :

Croatie, Luxembourg et Autriche.

Les pays suivants ont adopté une position d'« abstention » : Belgique, Bulgarie, France, Allemagne, Pays-Bas et Malte.

## **Risques pour les consommateurs et l'environnement**

Les débats entre détracteurs et partisans sur le caractère potentiellement cancérigène du glyphosate se poursuivent. Il existe également des dangers pour l'environnement. Une enquête approfondie de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) n'a récemment identifié aucun risque évident, mais a souligné des lacunes dans les données dans plusieurs domaines.

Selon l'EFSA, les aspects qui n'ont pas été définitivement clarifiés comprennent les risques alimentaires pour les consommateurs et l'évaluation des risques pour les plantes aquatiques.

## **Les débats se poursuivent en novembre**

Environ 90 % de la substance chimique glyphosate est utilisée en agriculture pour maintenir les champs exempts de mauvaises herbes.

La Commission devrait faire appel dans quelques semaines et un nouveau vote doit avoir lieu en novembre. D'ici là, des changements dans les propositions des pays sont possibles. Les scénarios possibles incluent une prolongation de l'autorisation pour seulement cinq ans ou l'introduction de restrictions afin que le pesticide ne puisse être utilisé que là où il n'existe actuellement pas d'alternatives.

Si, une fois de plus, aucune majorité qualifiée pour ou contre la proposition n'est atteinte au sein du Comité d'appel, la Commission européenne peut prendre une décision de manière indépendante. Cela signifie également que la Commission peut imposer une interdiction de l'utilisation du glyphosate, contrairement à sa proposition initiale.

Certains représentants gouvernementaux voient dans l'absence de majorité pour prolonger l'autorisation du glyphosate un signe clair de méfiance des États membres envers les institutions européennes. Les gouvernements commencent à avoir des doutes concernant l'évaluation de l'herbicide et soupçonnent qu'une nouvelle autorisation pourrait ne pas avoir de base juridique.

De son côté, l'entreprise chimique Bayer, qui possède et commercialise le glyphosate, est confiante que dans la prochaine étape de la procédure d'autorisation, les États membres restants soutiendront le renouvellement de l'autorisation proposé par la Commission. « Nous restons confiants dans la sécurité du glyphosate, qui est utilisé avec succès en Europe et dans le monde depuis près de 50 ans. »